

Département de l'Eure  
COMMUNE DE SAINT-MARCEL

PLAN LOCAL D'URBANISME



Révision n°1 du PLU

Prescrite le 07-02-2013 Arrêtée le 29-04-2016 Approuvée le 12-05-2017

Plan n°1b : Zoom sur le centre-ville

Echelle :  
1/2500°





Révision n°1 du PLU  
 Prescrite le 07-02-2013 Arrêtée le 29-04-2016 Approuvée le

Plan n°1b : Zoom sur le centre-ville

Echelle :  
 1/2500°



### 1. ZONAGE

#### ZONES URBAINES

- UA : Centre ville ancien
- UAb : Secteur d'habitat ouvrier ancien lié à l'usine Bata
- UAv : Centre ville ancien - Secteur du Virolet
- UB : Nouveau centre-ville. Mixité fonctionnelle (habitat, commerces, équipements centraux)
- UC : Zone résidentielle et équipements périphériques
- UCa : Poches d'habitat ancien au coeur du secteur résidentiel
- UCm : Secteur paysager des "coteaux de Montigny"
- UCs : Secteur paysager rue Scouffaire
- UH : Pôle équestre
- UM : Zone mixte à dominante économique. Requalification entrée de ville et RD 6015
- UZ : Zones d'activités économiques (ZAE)
- UZa : Zone d'activités économiques située sur le plateau
- UZn : Zone d'activités économiques en lien avec le secteur nautique

#### ZONE A URBANISER

- AUb : Zone d'ouverture à l'urbanisation destinée à renforcer le futur centre-ville

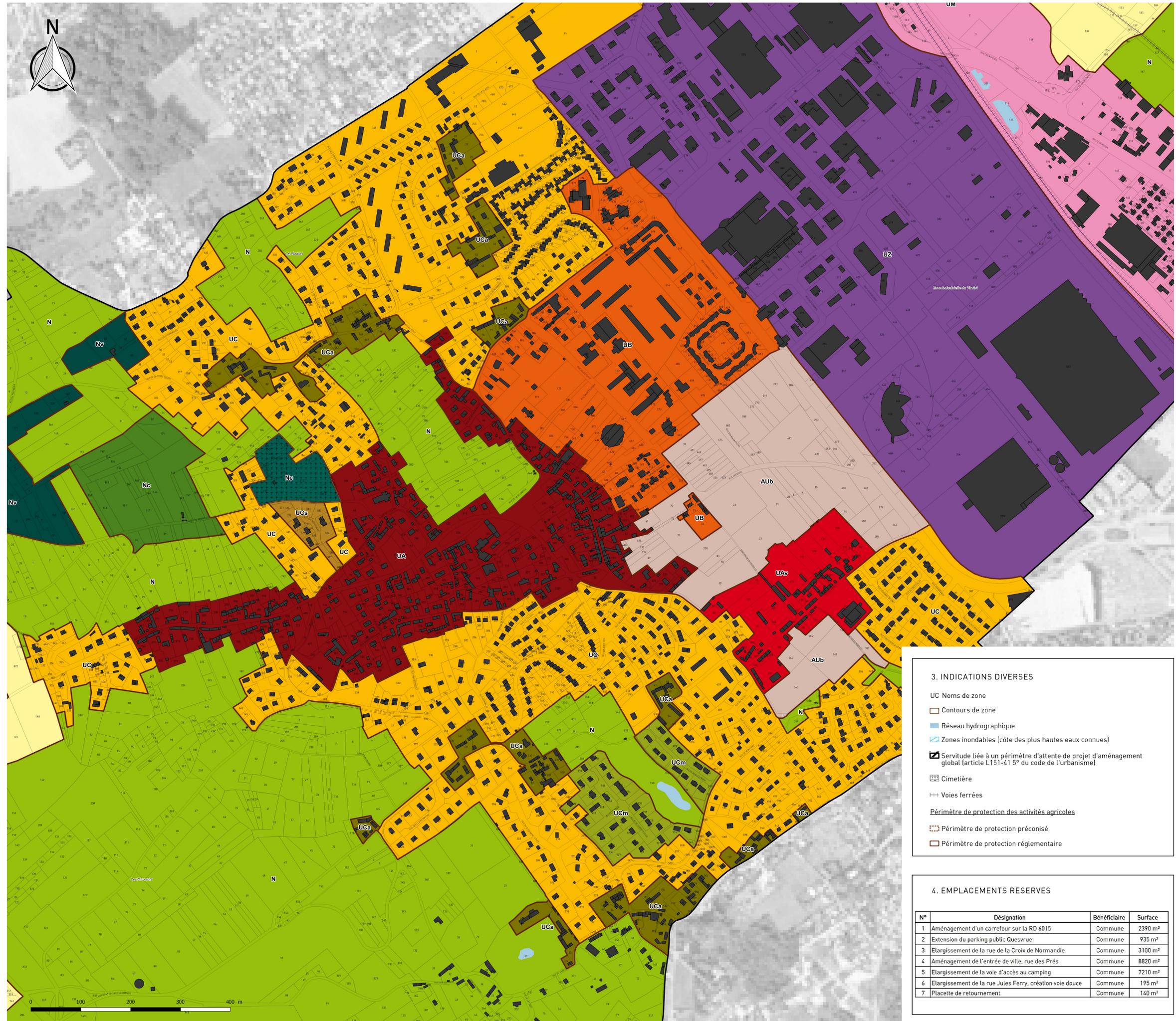
#### ZONES NATURELLES ET AGRICOLES

- N : Zone naturelle
- Nc : Zone naturelle spécifique au camping
- Ne : Zone naturelle spécifique aux aménagements et équipements culturels et techniques
- Nv : Zone naturelle spécifique à la sédentarisation des gens du voyage
- A : Zone agricole

### 2. PROTECTION DE FORMES URBAINES, DU PATRIMOINE ARCHITECTURAL ET ECOLOGIQUE

- Servitudes liées aux Espaces Boisés Classés (EBC) au titre de l'article L113-1 du code de l'urbanisme

Patrimoine protégé au titre des articles L151-19 & 23 du code de l'urbanisme : voir plan n°2



### 3. INDICATIONS DIVERSES

- UC Noms de zone
- Contours de zone
- Réseau hydrographique
- Zones inondables (côte des plus hautes eaux connues)
- Servitude liée à un périmètre d'attente de projet d'aménagement global (article L151-41 5° du code de l'urbanisme)
- Cimetière
- Voies ferrées
- Périmètre de protection des activités agricoles
- Périmètre de protection préconisé
- Périmètre de protection réglementaire

### 4. EMBLEMES RESERVES

N°	Désignation	Bénéficiaire	Surface
1	Aménagement d'un carrefour sur la RD 6015	Commune	2390 m <sup>2</sup>
2	Extension du parking public Quesvrue	Commune	935 m <sup>2</sup>
3	Elargissement de la rue de la Croix de Normandie	Commune	3100 m <sup>2</sup>
4	Aménagement de l'entrée de ville, rue des Prés	Commune	8820 m <sup>2</sup>
5	Elargissement de la voie d'accès au camping	Commune	7210 m <sup>2</sup>
6	Elargissement de la rue Jules Ferry, création voie douce	Commune	195 m <sup>2</sup>
7	Placette de retournement	Commune	140 m <sup>2</sup>